

SYNTHÈSE D'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**CLINUTREN G**, aliment diététique destiné à des fins médicales spéciales
pour supplémentation orale**Avis défavorable au remboursement****L'essentiel**

- ▶ CLINUTREN G est un complément nutritionnel oral normoénergétique et normoprotidique, avec un apport restreint en glucides compensé par un enrichissement en lipides.
- ▶ Il est destiné à la supplémentation orale de l'adulte dénutri ou à risque de dénutrition ayant des troubles de la glycémie.
- ▶ En l'absence de données démontrant l'efficacité de CLINUTREN G chez les patients dénutris ou à risque de dénutrition ayant des troubles de la glycémie, l'intérêt thérapeutique de ce produit ne peut être établi.

Stratégie thérapeutique

- La prise en charge de la dénutrition s'appuie, selon les cas, sur différents moyens :
 - Renforcement du contenu énergétique et protidique de la prise alimentaire spontanée ;
 - Utilisation de nutriments par voie orale pour compléter les ingestions spontanées ;
 - Mise en œuvre d'une nutrition entérale ;
 - Nutrition parentérale.
- A domicile comme en milieu hospitalier, où elle a le plus souvent commencé, l'assistance nutritionnelle doit être graduée en fonction de la gravité de la dénutrition. La priorité absolue est de privilégier la voie orale, si possible avec l'aide de diététicien(ne)s, d'abord en optimisant et en adaptant l'alimentation orale spontanée, puis en instituant une complémentation orale avant d'envisager le recours à la nutrition artificielle.

Données cliniques

Un rapport d'étude spécifique, non publié, a comparé l'index glycémique (IG)¹ de CLINUTREN G et d'une formule standard chez 9 volontaires sains. Cette étude qui a été réalisée en aigu, sur un petit nombre de patients n'ayant pas de troubles de la glycémie, ne peut être retenue.

Intérêt du dispositif

- Le service rendu (SR)* par CLINUTREN G est insuffisant pour sa prise en charge à domicile par l'Assurance Maladie.

1 – Index glycémique : rapport des aires sous courbe de la glycémie en réponse au produit étudié et au produit de référence (glucose + eau). L'index glycémique mesure la rapidité d'absorption des glucides et sert à mesurer l'effet hyperglycémiant d'un aliment. Plus l'index glycémique d'un aliment est élevé, plus l'absorption des glucides contenus dans cet aliment est rapide.

* Le service rendu par un dispositif médical (SR) correspond à son intérêt en fonction notamment de ses performances cliniques et de sa place dans la stratégie. La Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé de la HAS évalue le SR, qui peut être suffisant ou insuffisant pour que le dispositif médical soit pris en charge par l'Assurance maladie.



Ce document a été élaboré sur la base de l'avis de la Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé du 9 février 2010, disponible sur www.has-sante.fr